FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

OBJECTIFS

> Prendre conscience de **l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP)**

> Être capable de **concevoir et gérer un plan de biosécurité**

> Être capable de **mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène**

INTERVENANTS

Formateur vétérinaire exerçant en aviculture formé à la pédagogie.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> 22 janvier 2026 et le 24 février 2026 dans le 40,et 21 janvier dans le 32 (date à confirmer)
> dans le 40, Salle de la mairie d'Amou 40330 Amou
> dans le 32 Socsa Elevage 13 av Jean Mermoz 32300 Mirande
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

VOLAILLES - PALMIPEDES

PROGRAMME

> Prendre conscience de l'importance de la prévention des maladies infectieuses (dont l'IAHP) et comprendre les risques liés à la propagation dues agents infectieux :
• Connaissance des bases scientifiques des pathologies infectieuses : caractéristiques des germes, vecteurs de diffusion

> Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité :
• Les mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté Biosécurité du 29/09/2021 : zonage, gestion des flux...
• Le plan de biosécurité : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité)

> Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène :
• Plan de nettoyage et de désinfection
• Utilisation des barrières sanitaires

L'attestation de formation du référent biosécurité transmise après formation devra être jointe au Plan de Biosécurité

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
ELEVEURS OU SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, ANALYSE DE SITUATION, EXERCICES SUR ÉTUDE DE CAS, ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE

EVALUATION DES ACQUIS
QUIZ EN DÉBUT DE SESSION, EXERCICES DE MISE EN SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE EXPLOITATION EN FIN DE SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180.83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.